

Union des Villes Suisses
Madame Franziska Ehrler
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par Pierre-Antoine Schorderet
notre réf. A.1/2022/44 –ec
votre réf.

Lausanne, le 11 août 2022

Consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance

Madame,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur le projet de réponse de votre direction établi en collaboration avec le secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et l'Association des Communes Suisses.

La Municipalité de Lausanne soutient pleinement les propositions formulées et souhaite en particulier soulever les quelques points suivants.

La politique d'accueil de jour est essentielle pour améliorer la conciliation entre vie familiale et la vie professionnelle, vecteur d'égalité entre les femmes et les hommes et d'égalité des chances pour les enfants concernés. La Municipalité regrette toutefois que ce projet n'apporte pas de financement fédéral direct pour la création de places d'accueil de jour par des collectivités publiques dans la mesure où celles-ci assurent déjà une part importante de leur financement et que le développement de l'offre reste un enjeu majeur pour l'accueil de jour en Suisse.

La Municipalité soutient également la volonté exprimée dans le projet de réponse d'établir un système d'aides le plus simple et le plus accessible possible, gage d'une efficacité bienvenue. A cet égard, il apparaît important de ne proposer qu'une seule contribution, augmentée à 20%, couvrant les coûts moyens d'une place d'accueil, et de renoncer à la contribution complémentaire. Elle relève néanmoins les difficultés techniques de l'établissement d'un tel coût moyen et met volontiers ses différents services à disposition au cas où un groupe de travail devrait proposer une mise en œuvre efficace de ce dispositif.

En vous remerciant encore pour l'excellente qualité de votre projet de réponse et en espérant que les débats à venir permettront de modifier le projet de loi dans le sens des propositions exprimées ici, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

